

LES DÉCHETS DE SOINS

La réponse du SIVED

Depuis sa création, le SIVED tente de répondre aux besoins de ses habitants. Une de ces demandes concerne les déchets de soins.

Les professionnels se rendant au domicile se doivent de récupérer les déchets de soins comme les seringues. Ces dernières font partie d'une catégorie appelée DASRI : DÉCHETS DES ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX. En raison de leur dangerosité, la loi oblige à les traiter de façon spécifique, sans manipulations intermédiaires après production puis par incinération.

Mais que peut-on faire de ces déchets de soins, quand on a une maladie chronique, nécessitant un auto-traitement (par exemple, une personne diabétique).

En aucun cas, on ne peut les déposer dans les bacs à ordures ménagères ou pire dans les conteneurs de collectes sélectives. Malheureusement, le personnel de collecte a déjà trouvé des seringues ou autres déchets médicaux dans les bacs à ordures ménagères. Il faut savoir que le SIVED n'incinère pas ces déchets mais les enfouit dans un CET (Centre d'Enfouissement Technique). En plus des risques encourus par la manipulation, ces déchets ne sont pas détruits par incinération. Le pire, c'est quand des seringues se retrouvent sur le tapis de tri, parmi les déchets recyclables. En effet, il ne faut pas oublier que suite à la collecte sélective, les déchets sont acheminés dans un centre de tri pour être triés manuellement.

Il existe deux solutions :

- Se faire récupérer ces déchets par un professionnel mais ce n'est pas toujours facile.
- Faire traiter ces déchets par une filière agréée : malheureusement cette solution a un coût pour le malade (achat de conteneur étanche, puis coût de l'incinération)



Une solution est enfin proposée par le SIVED : Une colonne automatisée à DASRI à proximité de l'hôpital de Brignoles.

Dans combien de temps ce système va-t-il être mis en place ?

Fin octobre : Lors du conseil syndical du 27 octobre une délibération a autorisé la mise en place du point **container**.

Début novembre : Cette délibération permet de signer une convention avec le fournisseur du point **DASRI**

Novembre : La phase de communication, notamment auprès des professionnels de la santé qui serviront de relais débute.

Décembre : Le point **container** est installé.

Si aucun grain de sable ne vient entraver ce mini planning, l'inauguration sera effectuée avant la fin de l'année 2006.

Comment ce système va-t-il fonctionner ?

Le point container fonctionne grâce à un code secret. Sans ce code, il est impossible d'ouvrir la colonne. Les personnes désirant utiliser ce service doivent se signaler auprès de leur médecin, infirmier, pharmacien ou alors contacter le SIVED. Une fiche d'inscription leur sera remise ; cette dernière devra être envoyée à la société gestionnaire

dont les coordonnées figureront sur la fiche. Le malade en auto traitement recevra son code d'accès ainsi qu'un conteneur étanche pour y déposer les déchets. Dès que son conteneur sera rempli, il lui suffira de se rendre au point **container**, à Brignoles et de le déposer. Sur simple demande un nouveau contenant sera fourni.

Si vous êtes concernés, et que vous avez besoin d'un complément d'information, n'hésitez pas à appeler le SIVED pour plus de renseignements au :
04 98 05 23 53

